

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2022-116**

**OBJET : BUDGET VILLE 2022 - VOTE TARIFS COMMUNAUX – LA PASSERELLE**

L'an 2022, le 19 décembre à 19H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 12/12/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS

**Etaient excusés avec procuration :**

Guinard MARNE ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS  
Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU  
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE  
Philippe MIKO ayant donné procuration à Anaïk FOURDILIS

**Etaient absents :**

Emilie CHAPALAIN, Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno FOUCHARD a été désigné secrétaire de séance,

**Rapporteur : Pascale CORMERAIS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la commission culture du 7 novembre 2022 ;

**EXPOSÉ**

La commune de Cordemais, dans le cadre de sa politique culturelle, propose à la location les salles de la Passerelle. L'élaboration des tarifs de location des salles a fait l'objet d'un examen par la commission culture le 7 novembre 2022.

Les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La proposition ci-dessous est soumise au vote de l'assemblée communale.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Tarif* par jour**	option régie par location***
<b>salle de spectacle</b>		
<b>associations et structures culturelles de cordemais</b>		
diffusion de leur propre spectacle	Gratuité	140 €
	répétition****	Gratuité
diffusion de spectacle	420 €	140 €
<b>écoles, collège de cordemais</b>		
Projets à vocation pédagogique	Gratuité	140 €
<b>associations culturelles, écoles, collèges et lycée hors commune</b>		
Projets à vocation pédagogique	420 €	140 €
diffusion de spectacle	420 €	140 €
<b>autres utilisateurs</b>		
producteur, diffuseur	840 €	140 €
entreprises, collectivités (hors CCES)	demi journée 525 €	140 €
	journée 1 050 €	140 €
Cie dans le cadre de résidence	gratuité*****	suivant accord mairie
<b>autre salles</b>		
studio (non-équipé)	demi-journée	15 €
	journée	30 €
	semaine (5 jours)	125 €
	projet pédagogique	gratuité
salles de répétition (danse, théâtre, musique)	1/2 journée	25 €
	projet pédagogique	gratuité
	à l'année	500 €
caution salle	3 000 €	
caution badge/clé	50 €	
caution fauteuil	300 €	
caution régie	1 500 €	

\* compris régie  
autonome (écran,  
vidéoprojecteur,  
micro, programme  
lumière)

\*\* -20 % jour suivant

\*\*\* régisseur habilité  
obligatoire

\*\*\*\* en fonction de  
la disponibilité de la  
salle

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemaïs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Après en avoir délibéré, le conseil :*

- **APPROUVE** les tarifs de location de la Passerelle ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 3 voix Abstention.**

Le Maire

**Daniel GUILLE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



